EDITION MULTI MEDIA ELECTRONIQUES
Société anonyme au capital de 2.516.990 €
Siège social : Immeuble Vision Défense, 91, boulevard National, 92250 La Garenne Colombes.
393 588 595 R.C.S. Nanterre.
(La « **Société** » ou « **EMME** »)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU 31 MARS 2015

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire et afin :

- **dans sa partie ordinaire, de vous proposer de vous prononcer sur :**

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2014 et quitus aux membres du Conseil d'administration ;

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2014 ;

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 30 juin 2014 ;

- Approbation des conventions prévues à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce visées par les rapports des Commissaires aux Comptes ;

- Approbation du principe de la cession des principaux actifs de la Société au profit d'EMME SAS ;

- Nomination de Monsieur Jean-Bertrand Prot en qualité d'administrateur ;

- Nomination de Monsieur Henri Morel en qualité d'administrateur ;

- Nomination de Monsieur Hervé Houdart en qualité d'administrateur ;

- Nomination de Madame Valentine Laude en qualité d'administrateur ;

- Nomination de Mademoiselle Sophie Morel en qualité d'administrateur.

- **dans sa partie extraordinaire, de vous proposer de vous prononcer sur :**

- Transfert du siège social de la Société et modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société (Siège Social) ;

- Modification de la date de clôture de l'exercice social de la Société et modification corrélative de l'article 20 des statuts de la Société (Exercice Social) ;

- Pouvoirs pour formalités.

1. MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

Nous vous rappelons ci-après, en tant que de besoin, en application des dispositions de l'article R.225-113 du Code de commerce, la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice social en cours et pendant l'exercice précédent.

1.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE PRECEDENT

Lors de l'exercice, le groupe EMME a poursuivi sa stratégie axée sur un maintien de la marge grâce à la réduction des foyers de perte et les bons résultats de la filiale anglaise. Par ailleurs, l'activité déficitaire de distribution directe en Allemagne a été arrêtée au mois d'octobre.

Dans le cadre de la simplification de sa structure, la filiale Anten a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) au bénéfice de la Société en date du 1er juillet 2013.

Le Conseil d'administration du 25 septembre 2013 a par ailleurs constaté la démission de Monsieur Christophe PEYROT de ses fonctions d'administrateur. Le même conseil a nommé M Pierre CESARINI administrateur et directeur général de la Société.

1.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis la clôture de l'exercice deux évènements notables sont intervenus :

(i) La mise en œuvre d'une procédure de liquidation de la filiale allemande, EMME Deutschland ; et

(ii) La conclusion d'un accord par Avanquest Software le 17 février 2015 avec la Société Financière de Participation Industrielle (SFPI) portant sur la cession des 2.455.072 actions de la Société qu'elle détient, représentant 97,54% du capital et des droits de vote de notre Société. L'acquisition de ce bloc majoritaire sera réalisée par SFPI pour un montant de 7.856.230,40 euros, soit un prix par action de la Société de 3,20 euros.

La réalisation de cette opération est conditionnée par l'obtention de la levée du nantissement consenti par Avanquest Software sur une partie de ces titres au profit de l'une de ses banques de financement.

Dans ce cadre et tel qu'exposé à la 5ème résolution, Avanquest Software s'est engagée à faire acquérir par l'une de ses filiales en cours de constitution, EMME SAS, les actifs opérationnels de la Société pour un montant estimé d'environ 5,9 millions d'euros.

Pour plus de détails, nous vous invitons à vous reporter au communiqué de presse disponible sur le site Internet de la Société, rubrique « Espace investisseurs » ; à l'adresse suivante : http://www.emme-finance.com/version_fr/default.htm.

1.3. PERSPECTIVES 2014-2015

Le marché du logiciel vendu en grande distribution a poursuivi sa baisse substantielle en France comme à l'étranger, ce qui a impacté les performances de la Société.

Néanmoins, les mesures prises lors des exercices précédents et l'arrêt des opérations en Allemagne ont permis à la Société de créer les conditions d'un retour à la profitabilité.

La Société aborde l'exercice 2014-2015 avec l'objectif de développer ses activités vers plus de ventes en ligne et sur les nouveaux supports numériques.

Ainsi, au cours du premier semestre de l'exercice 2014-2015, les ventes retail en France ont diminué de moitié. Mais, grâce à une très bonne performance des ventes de nouveaux titres de jeux Nintendo et Playstation 4 / Xbox, notamment en Angleterre, le chiffre d'affaires du groupe EMME a enregistré une croissance de 4% par rapport au premier semestre de l'exercice 2013-2014.

2. APPROBATION DES OPERATIONS ET DES COMPTES SOCIAUX

Par la **1ère résolution**, l'Assemblée Générale approuverait les opérations et les comptes sociaux de la Société pour l'exercice social allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 se soldant par une perte nette de 450.172,10€, et donnerait quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats.

Par la **2ème résolution**, l'Assemblée Générale approuverait les opérations et les comptes consolidés pour l'exercice social allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 faisant apparaître un résultat net de 562.000€.

3. AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu de la perte nette de 450.172,10 € enregistrée au titre de l'exercice, par la **3ème résolution,** nous proposons à l'Assemblée Générale d'affecter la totalité de ce montant au compte « Report à nouveau » ce qui porterait celui-ci de la somme de €(7.791.772,60) à €(8.241.944,70).

4. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Par la **4ème résolution**, nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée Générale chacune des nouvelles conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées, lu et mis à disposition de l'ensemble des actionnaires.

A cette occasion, l'Assemblée générale prendra également acte des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs qui se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

5. PRINCIPE DE CESSION DES PRINCIPAUX ACTIFS DE LA SOCIETE AU PROFIT D'EMME SAS

Conformément à l'accord conclu le 17 février 2015, Avanquest Software s'est engagée à céder à l'issue de cette Assemblée Générale l'intégralité des titres qu'elle possède au capital de la Société, soit 97,54% du capital et des droits de vote de la Société, à la société Financière de Participation Industrielle (la « **Cession de Bloc** »).

Dans le cadre de la Cession de Bloc, la Société cèderait l'essentiel de ses éléments d'actif et de passif à la société EMME SAS, filiale à 100% d'Avanquest Software, en cours de constitution.

En conséquence, la **5ème résolution** aura pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale le principe de la cession de l'essentiel des éléments d'actif et de passif de la Société au profit de la société EMME SAS ainsi que le contrat y afférent.

La cession envisagée par ce contrat porte sur (i) l'intégralité des actions et des droits de vote des sociétés Avanquest Software Publishing et EMME Deutschland pour un prix d'acquisition respectif de 5.400.000€ et 1€ et (ii) certains éléments d'actifs opérationnels de la Société pour un prix initial de 500.000€ mais pouvant être l'objet d'ajustements tels que visés par le contrat de cession.

6. NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Dans le cadre de la Cession de Bloc, et à la condition de sa réalisation à l'issue de la présente Assemblée Générale, cinq nouveaux administrateurs seront nommés afin de siéger au Conseil d'administration de la Société.

A cet effet nous vous proposons aux **résolutions 6 à 10** de nommer en qualité d'administrateurs :

- Monsieur Jean-Bertrand Prot, né le 6 mai 1945 (de nationalité française), Monsieur Prot est dans le groupe SFPI depuis 1993, lorsque la société Spring Management, qu'il avait créée et dirigée, est entrée au capital dudit groupe. Administrateur de plusieurs sociétés du groupe SFPI , Monsieur Prot exerce la fonction de Directeur Général Délégué dans la société de tête du groupe, SFPI, depuis le 17 août 2004 et y siège en qualité d'administrateur depuis le 17 août 2007 ;
- Monsieur Henri Morel, né le 27 mai 1957 (de nationalité française), est un entrepreneur qui s'est spécialisé dans le rachat d'entreprises spécialisées dans l'habitat et l'industrie dès la sortie de son MBA à HEC en 1983. C'est ainsi qu'en 1985 Monsieur Morel, et ses deux associés, ont commencé à poser les jalons du groupe SFPI. Président du conseil d'administration de la société SFPI depuis 2004, il en est également le Directeur Général depuis le 16 octobre 2007 ;
- Monsieur Hervé Houdart, né le 28 juillet 1951 (de nationalité française), est dirigeant d'entreprises. Président du conseil d'administration de la société DATAGROUPE SA, il est également administrateur de la société SFPI ;
- Madame Valentine Laude, née le 1er juin 1978 (de nationalité française), est chargée de clientèle dans le groupe Coca Cola ainsi qu'administrateur de la société Sécuridev, société du groupe SFPI ; et
- Mademoiselle Sophie Morel, née le 16 juillet 1985 (de nationalité française), est administrateur judiciaire chez SCP LAUREAU-JEANNEROT et exerce un mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration de la société Sécuridev, société du groupe SFPI.

Ces administrateurs seraient nommés pour la durée statutaire de six années, leurs mandats expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

7. MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL

Sous la condition de la réalisation de la Cession de Bloc, par la **11ème résolution**, nous proposons à l'Assemblée Générale de transférer le siège social de la Société sis Immeuble Vision Défense – 91 boulevard Nation – 92250 La Garenne Colombes au 20 rue de l'Arc de Triomphe à Paris (75017).

En conséquence de la modification du siège social de la Société, il est demandé à l'Assemblée Générale de modifier corrélativement l'article 4 des statuts de la Société en son premier alinéa comme suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est sis 20, rue de l'Arc de Triomphe à Paris (75017).

(…) »

Le reste de l'article demeurant sans changement.

8. MODIFICATION DE L'EXERCICE SOCIAL

Sous la condition de la réalisation de la Cession de Bloc et pour des raisons d'intégration fiscale tenant au Groupe SFPI, il sera proposé à l'Assemblée Générale par la **12ème résolution** de modifier la date de clôture de l'exercice de la Société afin que les exercices sociaux ultérieurs soient ouverts à compter du 1er janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de l'année suivante.

Compte tenu de cette modification, l'exercice en cours sera allongé de six mois, et présentera ainsi exceptionnellement une durée de dix-huit mois, afin d'avoir pour date de clôture celle du 31 décembre 2015.

En conséquence de la modification de l'exercice social, il est demandé à l'Assemblée Générale de modifier corrélativement l'article 20 des statuts de la Société comme suit :

« ARTICLE 20 – EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de l'année suivante. »

9. POUVOIRS POUR FORMALITES

Par la **13ème résolution**, l'Assemblée Générale donnera tous pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer tous dépôts et formalités prévus par la législation en vigueur.

Le Conseil d'administration espère que ces propositions recevront votre approbation et vous invite à les adopter.

Le Conseil d'administration